

**Good Value for Money (GVfM)** a le plaisir de vous envoyer sa **21<sup>ème</sup> newsletter dédiée à l'analyse de la composition financière des fonds en euros à fin 2015**. Concrètement, cette newsletter vous permet de savoir comment votre assureur-vie (ou de manière plus large « la profession des assureurs-vie ») investit l'épargne que vous lui confiez dans un fonds en euros.

**Pour rappel, plusieurs types de fonds en euros se sont développés** au cours de ces dernières années sur le marché de l'assurance-vie en France :

- des **fonds en euros « classiques »** correspondant à la majorité des encours du marché de l'assurance-vie,
- des **fonds en euros « immobiliers »** caractérisés par un poids relatif plus élevé des investissements immobiliers dans les actifs du fonds,
- des **fonds en euros « dynamiques »** caractérisés par une plus forte exposition en risque de l'actif sur des actions mais aussi de l'immobilier,
- des **fonds en euros « de régimes de retraite »** au sein desquels l'assureur-vie peut adapter son allocation d'actifs à un investissement à long terme de la part de l'épargnant.

**En termes de poids relatifs**, Good Value for Money estime fin 2015 que :

- les fonds en euros « **classiques** » pèsent environ **94,5 % du marché**,
- les fonds en euros « **de régimes de retraite** » environ **5,0 %**,
- les fonds en euros « **immobiliers** » environ **0,4 %**,
- les fonds en euros « **dynamiques** » environ **0,1 %**.

**Les éléments figurant dans la présente newsletter peuvent être repris en totalité ou en partie, à la condition d'en citer la source : [GoodValueforMoney.eu](http://GoodValueforMoney.eu).**

**Les fonds en euros « classiques » sont investis fin 2015 à 82,4 % en moyenne sur des obligations, soit un niveau homogène avec 2014 (à savoir 82,5).**

**L'allocation des fonds en euros classiques** est en moyenne :

- de **82,4 % sur des obligations** fin 2015 (versus 82,5 % fin 2014),
- de **8,5 % sur des actions** fin 2015 (versus 9,1 % fin 2014),
- de **5,7 % sur de l'immobilier** fin 2015 (versus 4,5 % fin 2014),
- de **1,5 % sur du monétaire** fin 2015 (versus 3,1 % fin 2014).

La **principale évolution entre 2014 et 2015** concerne donc **l'augmentation du poids relatif de l'immobilier**, les assureurs-vie ayant réalisé des investissements significatifs, soit en direct, soit via des SCPI (ou de SCI), soit en acquérant des titres de sociétés foncières cotées (comme Unibail-Rodamco).

Le **mixte d'obligations entre corporate et souverain** est en moyenne :

- de **65,8 % de titres corporate** fin 2015 (versus 53,4 % fin 2014),
- de **34,2 % de titres souverains et assimilés** fin 2015 (versus 46,6 % fin 2014).

**Pour « aller chercher » du rendement** dans le contexte de forte baisse des taux, **les assureurs-vie ont donc réduit significativement le poids relatif des titres souverains** (désormais très chers et peu rémunérateurs).

Le **rating moyen des contreparties obligataires est de A+ fin 2015** (versus A+ fin 2014).

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money de la composition moyenne des fonds en euros « classiques » à fin 2015.](#)

**Comme leur nom le laisse entendre, les fonds en euros « immobiliers » sont en moyenne investis à 63 % sur de l'immobilier fin 2015.**

**Les fonds en euros immobiliers sont adaptés à un investissement sur le moyen / long terme. Le conseil de Good Value for Money est de n'y allouer qu'une partie de son épargne** (20 à 30 % au maximum) en étant conscient :

- que **l'assureur-vie peut réguler les volumes d'entrée (et de sortie)** sur son fonds en euros immobilier,
- que **les conditions du marché de l'immobilier peuvent conduire l'assureur-vie à limiter** (voire bloquer) **les sorties en cas de retournement du marché.**

**L'allocation des fonds en euros immobiliers** est en moyenne :

- de **62,8 % sur de l'immobilier** fin 2015 (versus 55,9 % fin 2014),
- de **22,3 % sur des obligations** fin 2015 (versus 35,2 % fin 2014),
- de **10,5 % sur des actions** fin 2015 (versus 5,5 % fin 2014),
- de **0,8 % sur du monétaire** fin 2015 (versus 0,7 % fin 2014).

**Les assureurs-vie ont pu réaliser en 2015 des investissements immobiliers sur leurs fonds** ; la part relative des obligations a ainsi baissé au profit de l'immobilier.

Le **mixte d'obligations entre corporate et souverain** est en moyenne :

- de **73,8 % de titres corporate** fin 2015 (versus 48,6 % fin 2014),
- de **26,2 % de titres souverains et assimilés** fin 2015 (versus 51,4 % fin 2014).

Comme dans le cas des fonds en euros classiques, **la part relative des titres corporate a nettement augmenté entre 2013 et 2014.**

Le **rating moyen des contreparties obligataires est de A- fin 2015** (versus A fin 2014).

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money de la composition moyenne des fonds en euros « immobiliers » à fin 2015.](#)

**Les fonds en euros « dynamiques » sont, fin 2015, investis à 19 % sur des actions (versus 16 % fin 2014), mais aussi à 28 % sur de l'immobilier (versus 22 % fin 2014).**

**L'allocation des fonds en euros dynamiques** est en moyenne :

- de **51,0 % sur des obligations** fin 2015 (versus 61,9 % fin 2014),
- de **27,9 % sur de l'immobilier** fin 2015 (versus 21,9 % fin 2014),
- de **18,5 % sur des actions** fin 2015 (versus 15,6 % fin 2014),
- de **0,1 % sur du monétaire** fin 2015 (versus 0,6 % fin 2014).

La part relative élevée des actions dans les fonds en euros dynamiques oblige les assureurs-vie à les gérer « comme le lait sur le feu ». D'où des **encours volontairement limités et maîtrisés** de leur part.

**Le mixte d'obligations entre corporate et souverain** est en moyenne :

- de **73,9 % de titres corporate** fin 2015 (versus 64,5 % fin 2014),
- de **26,1 % de titres souverains et assimilés** fin 2015 (versus 35,5 % fin 2014).

Le rating moyen des contreparties obligataires est de A+ fin 2015 (versus A- fin 2014).

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money de la composition moyenne des fonds en euros « dynamiques » à fin 2015.](#)

**Grâce à un engagement de l'épargnant sur le moyen / long terme sur son contrat, les fonds en euros « de régimes de retraite » n'ont que 77 % de titres obligataires fin 2015, à comparer pour les fonds en euros « classiques » à 82 % fin 2015.**

**L'allocation des fonds de régimes de retraite** est en moyenne :

- de **76,8 % sur des obligations** fin 2015 (versus 78,6 % fin 2014),
- de **10,8 % sur des actions** fin 2015 (versus 11,3 % fin 2014),
- de **9,1 % sur de l'immobilier** fin 2015 (versus 7,8 % fin 2014),
- de **0,5 % sur du monétaire** fin 2015 (versus 1,0 % fin 2014).

**Le rendement moyen des fonds en euros de régimes de retraite** apparaît désormais **significativement plus élevé que celui des fonds en euros classiques**. C'est cohérent avec une

**allocation d'actifs plus dynamique**, le poids global des actifs « de diversification », à savoir les actions et l'immobilier étant d'environ 20 %.

**Le mixte d'obligations entre corporate et souverain** est en moyenne :

- de **41,2 % de titres corporate** fin 2015 (versus 42,3 % fin 2014),
- de **58,8 % de titres souverains et assimilés** fin 2015 (versus 57,7 % fin 2014).

**Le rating moyen des contreparties obligataires est de A+** fin 2015 (versus A fin 2014).

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money de la composition moyenne des fonds en euros « de régimes de retraite » à fin 2015.](#)